

Le périscolaire pour les enfants de l'école maternelle (3-6 ans) Année scolaire 2019-2020

Informations générales :

L'accès aux services périscolaire est lié au calendrier de l'éducation nationale.

L'admission se fait dès 3 ans uniquement sur inscription.

Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent être accueillis en périscolaire (garderie, activité à la carte et restaurant scolaire). Ils sont **prioritaires pour le service de cantine familiale** municipal et **dépendent du service petite enfance de la Communauté de Commune des Vallons du Lyonnais (CCVL)** pour les différents modes de garde avant ou après l'école (renseignements auprès du point d'info « P tits Loups » : 04 78 57 83 80 - www.ccvl.fr : Accueil > Vie Pratique > Petite enfance).

La cantine familiale s'adresse aux enfants fréquentant l'école maternelle de Grézieu la Varenne en **petite et moyenne section**. C'est une alternative qui permet aux jeunes enfants de **manger dans le calme**, la collectivité étant une grande source de fatigue particulièrement pour les enfants en âge maternelle. L'enfant reçoit un repas équilibré, conforme à la diététique adaptée à son âge. Il a également la possibilité de se reposer en fonction de ses rythmes de sommeil. Pour des renseignements plus précis, prendre contact en Mairie auprès du service social (04 78 57 84 53).



Les services périscolaires de 16H30 à 18H30 sont réservés aux enfants scolarisés jusqu'à 16h30. Les activités périscolaires de Grézieu la Varenne sont agréées « Jeunesse et sports ».

Parcours d'un élève de maternelle les lundis, mardis, jeudis et vendredis:

Garderie possible de 7H20 à 8H35.

8H35-8H45 : accueil des enfants par les enseignantes de maternelle.

8H45-11H35 : temps d'école.

11H35-11H45 : accueil, par les enseignantes, des parents et personnes habilitées à récupérer les enfants.

11H45-13H20 : Restaurant scolaire possible suivi d'un **temps de sieste** pour les enfants de petite et moyenne section : Pour des questions d'hygiène, les parents devront fournir un duvet ou sac de couchage fin.

Pendant ce temps, les enfants de grande section bénéficient d'activités encadrées.

13H20-13H30 : accueil des enfants par les enseignantes.

13H30-16H20 : temps d'école.

16H20-16H30 accueil, par les enseignantes, des parents et personnes habilitées à récupérer les enfants.



A **16H30** : vous avez 2 choix :

- 1) Récupération de l'enfant à l'issue du temps d'école,
- 2) Possibilité de garderie (récupération de l'enfant à tout moment jusqu'à 18H30) : Une programmation d'activités « à la carte », selon l'envie de chaque enfant sera proposée en début de séance. Ces activités auront un thème défini et seront réservées aux enfants fréquentant le service de 16h30 à 17h30.



En complément de ces choix, un enseignant peut vous avoir proposé une activité pédagogique complémentaire pour votre enfant (1H comprenant un temps de goûter de 15 minutes).

A **17H30**, les enfants en temps d'activité pédagogique complémentaire ont la possibilité d'aller en garderie jusqu'à 18H30 (récupération de l'enfant à tout moment).

Inscription aux services périscolaires de Grézieu la Varenne :

L'inscription se fait sur le portail parents du site de la Mairie www.logicielcantine.fr/grezieulavarenne/ ou en Mairie. Elle est à réaliser au plus tard la veille avant midi (jours ouvrés) pour la garderie et le restaurant scolaire.

Tarification de la garderie périscolaire à la demi-heure : 0,78€ ; 0,86€ ou 0,91€ suivant votre quotient familial.

Tarification du restaurant scolaire forfaitaire : 4,27€ par repas (encadrement compris).

Pour toute question : coordination.periscolaire@mairie-grezieulavarenne.fr



Monia Fayolle

Adjointe déléguée à l'enfance, l'école, le périscolaire et la jeunesse